



## Assemblée Générale du District Meurthe-et-Moselle de Football

**Vendredi 31 octobre 2025**

Accueil des clubs à partir de 18 h 30

### **BON POUR POUVOIR**

#### **Rappel (Article 12.3) :**

**Dorénavant, un club qui ne peut pas se déplacer à l'assemblée générale doit OBLIGATOIREMENT contacter un autre club susceptible de s'y rendre et de lui donner le pouvoir.**

**Les pouvoirs adressés au District Meurthe-et-Moselle de Football ne sont plus valables et seront immédiatement retournés par courriel**

#### **Article 12.3 :**

**Le représentant d'un Club peut représenter au maximum cinq (5) Clubs dont le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.**

Seuls les membres des associations possédant ces pouvoirs dûment remplis, peuvent participer aux élections et voter.

Je soussigné(e) .....

Président(e) du club de ..... Licence N° .....

donne pouvoir à M ..... licence N° .....

pour représenter le club, voter en son nom et prendre toute décision (se munir de sa carte de licencié au club)

**Faire précéder de la mention "LU ET APPROUVE BON POUR POUVOIR" et cachet du club.**

Fait à ..... le .....

Signature et cachet du club